

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux avril, à dix-huit heures et vingt minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint Hippolyte du Fort au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 16 avril 2026

Date d'affichage : le 16 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 47

Votants : 47 + 5 = 52

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 2

Absents : 2

Présents : MM. METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, ALLEN Cédric, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mme MEUNIER Hélène, MM. WITSCHGER Olivier, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.,

Procurations :

M. FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

Mme REMILLY Christine à M. BERTO Stéphan

M. TRINQUIER Gilles à M. SOULIER Cyril

M. BARON Jérôme à M. JEAN Lionel

Absents excusés : MM. ROUDIL Joël, MONEL José

Absents : MM. SALA Michel, SIPEIRE Jacky

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ Aurélien

Début de séance : 18h20

Délibération n°056/2026 : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard dans le « Fonds Publics et Territoire » pour le fonctionnement de l'espace enfance jeunesse à Quissac

Virginie AGNIEL indique que dans le cadre du fonctionnement transitoire de l'Espace Enfance Jeunesse de Quissac, la Communauté de communes a eu recours, depuis 2022, à la location d'un bâtiment modulaire de type ALGECO afin de garantir la continuité de l'accueil pendant la durée des travaux. Pour l'année 2026, les dépenses concernent les frais liés à la poursuite de cette location ainsi qu'à la restitution du bâtiment, prévue au 15 juin 2026, laquelle viendra mettre un terme à cette solution provisoire mise en place pour les mêmes motifs de continuité de service. Il convient donc de solliciter la CAF du Gard, au titre du dispositif « Fonds Publics et Territoire », afin de soutenir ces dépenses de fonctionnement. Elle précise que le co-financement interviendra à hauteur de 80% par la CAF.

Budget prévisionnel des charges de fonctionnement (TTC):

Dépenses		Recettes	
Location bâtiment modulaire	9 379.57€	CAF du Gard	7 503.65 €
		Autofinancement CCPC	1 875.91€
Total	9 379.57€	Total	9 379.57€

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- de valider le plan de financement ci-dessus ;
- de solliciter auprès de la CAF du Gard une subvention d'un montant de 7 503.65 € en fonctionnement
- de s'engager à réunir sa part contributive.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) adoptée par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, prise en vertu d'une habilitation octroyée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueils des enfants de l'espace enfance jeunesse de Quissac ;

Considérant le budget prévisionnel ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Location bâtiment modulaire	9 379.57€	CAF du Gard	7 503.65 €
		Autofinancement CCPC	1 875.91€
Total	9 379.57€	Total	9 379.57€

- de solliciter auprès de la CAF du Gard une subvention d'investissement à hauteur de 7 503.65 € dans le cadre du Fonds Publics et Territoire
- de s'engager à réunir sa part contributive.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président
Fabien CRUVEILLER



Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 24.04.2026
- de la publication : 24.04.2026